

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 avril 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 67 – Vœu relatif aux permis de recherche sur les gaz de schiste en Ile-de-France.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

En juillet 2011, le dossier était censé être clos avec l'adoption de la loi interdisant la fracturation hydraulique. Le Président Nicolas SARKOZY avait même déclaré le 20 décembre 2011 : «Je n'autoriserai pas l'exploitation du gaz de schiste par fragmentation hydraulique». Cependant, début janvier 2012, le Ministère de l'écologie a mis en ligne une liste de 14 permis de recherche en fin d'instruction dont 12 sont situés en Ile-de-France.

Si officiellement, ces demandes concernent des hydrocarbures conventionnels, ces permis de recherche constituent pour les compagnies pétrolières, une inquiétante opportunité de poser des jalons à une future exploitation des sous-sols en attendant d'être autorisés à fracturer la roche mère. D'autant que nombre de recherches menées dans les années 1990 n'ont pas permis de statuer sur l'existence de pétrole conventionnel et que le Bassin parisien est riche en hydrocarbures de schiste.

Surtout, la méthode de recherche sur les gaz et huiles de schistes présente les mêmes inconvénients que l'exploitation elle-même, à savoir la propulsion énorme d'eau et le recours à des produits chimiques menaçants pour les nappes phréatiques.

Considérant que la technique, pour l'exploration comme pour l'exploitation, qui consiste à extraire en profondeur les huiles et gaz prisonniers de la roche mère au moyen d'eau sous pression et de produits chimiques, est contraire aux enjeux écologiques, car extrêmement coûteuse en ressources aquifères et néfaste pour la pollution des sous-sols ;

Considérant que les émissions de CO2 qui résulteraient d'une relance de la consommation grâce au gaz de schiste iraient à rencontre de l'impérative nécessité de réduction des gaz à effet de serre, que cette réduction est incompatible avec l'utilisation plus intensive d'énergies carbonées ;

Considérant que l'ex-ministre de l'écologie Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, s'était engagée à associer les citoyens aux autorisations d'exploration, mais que le décret paru fin 2011 pour modifier le Code d'urbanisme n'entrera en application que le 1er juin 2012 et que par conséquent, les quatorze demandes actuelles de permis ne sont pas soumises à enquête publique mais à une simple consultation, considérant que le grand débat public tant demandé par nombre d'associations et de collectifs de citoyens sur le sujet n'a toujours pas eu lieu ;

Considérant que les permis de recherche en Ile-de-France, principalement en Seine-et-Marne vont à rencontre de la convention de partenariat signée entre les deux départements de Seine-et-Marne et de Paris au sujet de la protection de la ressource en eau ;

Considérant les consignes reçues par la Seine-et-Marne en matière de restriction d'eau du fait du très bas niveau des nappes phréatiques, et que les territoires concernés fournissent plus des 2/3 de l'eau potable consommée en Seine-et-Marne et pourvoient 10% de la production en eau potable de la régie Eau de Paris ;

Considérant la forte mobilisation citoyenne contre l'exploration à des fins de recherche et l'exploitation des gaz et huiles de schistes, et notamment les dernières mobilisations lors du Forum Alternatif Mondial de l'eau du 16 mars à Marseille ;

Considérant que lors de la séance des 28, 29 et 30 mars 2011, le Conseil de Paris avait adopté un vœu se prononçant pour la suspension ou l'abrogation des permis actuellement instruits ou déjà octroyés et pour un moratoire permanent sur tous les forages d'hydrocarbures de roche-mère, pour une saisine de la Commission nationale du débat public en vue de l'organisation d'un débat public portant sur l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère en France ;

Sur la proposition de Mmes Danielle SIMONNET, Aline ARROUZE, des élu-e-s du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris demande au Premier Ministre, François FILLON :

- d'abroger les permis de recherche actuellement en fin d'instruction et de décider d'un moratoire permanent sur tous les forages d'hydrocarbures de roche-mère, pour exploitation comme pour recherche ;
- de saisir la Commission nationale du débat public en vue de l'organisation d'un débat public portant sur l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère en France.